

Un Peuple – Un But – Une Foi



**Agence des travaux et de gestion des routes au
senegal**

Projet d'amélioration de la Connectivité dans les Zones de production Agricoles du Nord et du Centre

ADDENDUM AU PLAN DE RÉINSTALLATION (PR)

**Travaux de réhabilitation de la route Mboro - Diogo (23 km),
d'aménagement et bitumage de la route Tivaouane -Pambal - Darou Alpha
(20 km) et d'aménagement des pistes Dougnane-Keur Baba Alima (2km) et
Diogo-Diogo sur mer (7km)**

ID du projet : P176419

Février 2026

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
EXECUTIVE SUMMARY	5
1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'ADDENDUM.....	6
2. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL DE RÉFÉRENCE.....	8
3. DESCRIPTION DES CHANGEMENTS INTRODUIIS PR L'ADDENDUM.....	9
4. ÉLIGIBILITÉ ET DATE BUTOIR	25
5. MESURES DE COMPENSATION ET DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE	25
6. BUDGET DE L'ADDENDUM	25
7. MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER.....	25
8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)	25
9. SUIVI-ÉVALUATION.....	25
10. CONCLUSION.....	26
11. ANNEXES	27

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGEROUTE : Agence des Travaux et de Gestion des Routes

BM : Banque mondiale

CDREI : Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses

CES : Cadre Environnemental et Social (Banque mondiale)

CPR : Cadre de Politique de Réinstallation

EC / IEC : Équipements (et Infrastructures) Communautaires

ESS 5 / NES 5 : Norme Environnementale et Sociale n°5 – Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GRM / MGP : Grievance Redress Mechanism / Mécanisme de Gestion des Plaintes

IDA : Association Internationale de Développement

IEC : Infrastructures et Équipements Communautaires

MFB : Ministère des Finances et du Budget

MITTD : Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAP : Personne Affectée par le Projet

PAR / RAP : Plan d'Action de Réinstallation / Resettlement Action Plan

PCZA : Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles du Nord et du Centre

PR : Plan de Réinstallation

RSF : Rapport de Suivi Financier

UGP : Unité de Gestion du Projet

VBG / EAS / HS : Violences Basées sur le Genre / Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Addendum au Plan de Réinstallation (PR) du PCZA a été élaboré pour prendre en charge les **impacts socio-économiques additionnels** identifiés en phase d'exécution, suite à la finalisation des études d'exécution et aux ajustements techniques des emprises.

Le PR initial, validé en **février 2022**, avait été préparé sur la base d'emprises provisoires. Les ajustements opérés ont confirmé des impacts supplémentaires sur des **parcelles agricoles**, des **places d'affaires**, des **structures légères** et, de façon marginale, des **équipements communautaires**, identifiés notamment via le **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** et des missions conjointes de vérification.

L'Addendum recense **294 PAP additionnelles**, affectées exclusivement par des **déplacements économiques** (sans déplacement physique). La répartition des PAP de l'Addendum est la suivante : **111 PAP agricoles**, **191 PAP de places d'affaires**, **1 PAP habitat** et **1 PAP IEC**. Les PAP additionnelles sont concentrées principalement à **Notto Gouye Diama (138 PAP)** et **Pambal (71 PAP)**, puis **Mboro (47 PAP)**, **Darou Khoudoss (46 PAP)** et **Tivaouane (2 PAP)**.

Les impacts physiques associés comprennent notamment : **55 parcelles agricoles** affectées pour une superficie totale de **29 983 m²**, **1 parcelle/habitat** impactée (surface **190 m²**), et **95 arbres** impactés (dont **79** à Notto Gouye Diama et **13** à Pambal). Par ailleurs, pour les activités économiques, **191 structures** liées aux places d'affaires sont recensées (dont **138 structures démontables** et **53 non démontables**).

Les mesures de compensation et d'accompagnement sont définies afin d'assurer une indemnisation **juste, préalable et au coût de remplacement**, la restauration des moyens de subsistance et une attention aux ménages vulnérables. Au total, **36 ménages vulnérables** avaient été identifiés dans le PR initial et **55** supplémentaires dans l'Addendum, soit **91 ménages** bénéficiant chacun d'un appui de **150 000 FCFA**, pour un montant global de **13 662 380 FCFA**.

Le budget de mise en œuvre de l'Addendum est estimé à **214 958 010 FCFA**, et le budget cumulé PR initial + Addendum à **356 540 156 FCFA**.

La mise en œuvre de l'Addendum est conditionnée à la **validation** par les autorités compétentes et la Banque mondiale et au **paiement effectif et intégral** des compensations avant toute libération d'emprise. Le calendrier de mise en œuvre est prévu sur la période **mars-mai 2026** et couvre la finalisation des dossiers PAP, le paiement, la libération des emprises après indemnisation, ainsi que le suivi social et la clôture du processus.

EXECUTIVE SUMMARY

This Addendum to the Resettlement Action Plan (RAP) of the PCZA has been prepared to address **additional socio-economic impacts** identified during project implementation, following completion of detailed designs and technical adjustments to the project right-of-way.

The initial RAP, approved in **February 2022**, was based on provisional alignments. Subsequent adjustments led to additional impacts on **agricultural plots, business activities, light structures**, and, to a limited extent, **community infrastructure**, confirmed through the **Grievance Redress Mechanism (GRM)** and joint verification missions.

The Addendum identifies **294 additional PAPs**, all subject to **economic displacement only** (no physical resettlement). The PAP breakdown under the Addendum is: **111 agricultural PAPs, 191 business-related PAPs, 1 housing PAP, and 1 community infrastructure (IEC) PAP**. PAPs are mainly concentrated in **Notto Gouye Diama (138 PAPs)** and **Pambal (71 PAPs)**, followed by **Mboro (47 PAPs)**, **Darou Khoudoss (46 PAPs)**, and **Tivaouane (2 PAPs)**.

Key quantified impacts include **55 affected agricultural plots** totaling **29,983 m²**, **one affected housing plot** totaling **190 m²**, and **95 impacted trees** (including **79** in Notto Gouye Diama and **13** in Pambal). For business activities, **191 affected structures** are recorded (**138 movable** and **53 non-movable**).

Compensation and assistance measures are designed to ensure **fair, prior, and full compensation at replacement cost**, livelihood restoration, and targeted support to vulnerable households. A total of **91 vulnerable households** are identified (**36** in the initial RAP plus **55** in the Addendum), each receiving **FCFA 150,000**, for a total of **FCFA 13,662,380**.

The implementation budget for the Addendum is estimated at **FCFA 214,958,010**, and the combined budget for the initial RAP plus Addendum at **FCFA 356,540,156**.

Implementation will commence following approval by the competent authorities and the World Bank and is strictly conditional upon **full and effective payment of compensation** before any right-of-way clearance. The implementation period is scheduled for **March–May 2026**, covering finalization of PAP files, compensation payments, clearance after compensation, social monitoring, and closure of the resettlement process.

1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION DE L'ADDENDUM

Le Plan de Réinstallation (PR) relatif au tronçon Mboro–Diogo (23 km) a été élaboré et validé en février 2022, sur la base des études techniques disponibles à cette période et des emprises provisoires du projet, dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones de Production Agricole (PCZA).

Au cours de la mise en œuvre du projet, la finalisation des études d'exécution, l'intégration d'ouvrages hydrauliques complémentaires et certains ajustements localisés du tracé ont entraîné des impacts économiques additionnels, non entièrement identifiés lors du recensement initial.

Par ailleurs, le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et les missions conjointes de vérification (AGEROUTE, autorités administratives, mission de contrôle, entreprises) ont permis d'identifier et de confirmer l'existence de personnes affectées par le projet (PAP) additionnelles, dont les biens se situent dans les emprises techniques définitives et dont l'éligibilité est conforme aux critères du PR initial.

L'Addendum au PR Mboro–Diogo se justifie par un écart constaté entre les hypothèses du PR initial (2022) et la réalité opérationnelle du projet lors de sa mise en œuvre.

La conception du PR initial s'est appuyée sur les emprises techniques provisoires du projet, sur des profils en travers adaptés aux différents types de zones (urbaines, périurbaines et rurales), ainsi que sur les informations disponibles avant que les ouvrages ne soient définis en détail.

Le tableau du PR initial présente une répartition détaillée des personnes affectées par le projet (PAP) selon la nature des pertes subies. On y constate que la majorité des PAP, soit 64,97 %, sont concernées par des pertes de terres agricoles, ce qui traduit un impact économique direct important sur les activités agricoles locales. Les pertes de revenus commerciaux représentent la deuxième catégorie la plus importante, affectant 26,75 % des PAP, ce qui met en lumière la vulnérabilité des activités commerciales face au projet.

Les impacts sur les concessions (structures ou excroissances) touchent 7,01 % des PAP, tandis que les équipements collectifs ne concernent qu'un petit nombre de personnes (1,27 %). Cette répartition montre que les effets du projet sont principalement économiques et fonciers, avec des conséquences sociales et communautaires plus limitées en nombre, mais potentiellement significatives pour les collectivités concernées.

Catégorie de PAP	Description de la perte	Nombre de PAP	Pourcentage (%)
PAP parcelles agricoles	Pertes de terres agricoles (déplacement économique)	102	64,97 %
PAP places d'affaires	Pertes de revenus commerciaux	42	26,75 %
PAP concessions	Impacts sur concessions (structures / excroissances)	11	7,01 %
PAP équipements collectifs (EC)	Impacts sur équipements communautaires	2	1,27 %
Total général	—	157	100 %

La répartition du budget de compensation montre que les impacts du projet sont principalement économiques. Les pertes de revenus concentrent l'essentiel des indemnités, avec 72,47 % du budget total. Les pertes foncières représentent 18,33 % du budget, traduisant des impacts significatifs mais globalement limités en termes d'emprises. Les indemnités liées aux structures et équipements connexes demeurent modestes (8,95 %), tandis que celles relatives aux arbres et aux indemnités de déménagement sont marginales, ce qui confirme l'absence de déplacement physique. Le montant total des compensations prévu dans le budget du PR initial s'élève à 222 506 637 FCFA.

Catégorie d'indemnisation	Montant (FCFA)	Part du budget compensation
Indemnisation des pertes foncières	40 771 771	18,33 %
Indemnisation des structures et équipements connexes	19 903 400	8,95 %

Indemnisation des arbres forestiers et fruitiers	227 000	0,10 %
Indemnisation des pertes de revenus	161 224 466	72,47 %
Indemnités de déménagement	380 000	0,17 %
Sous-total compensations PAP	222 506 637	100 %

Lors de l'exécution, il a fallu élargir certaines emprises, réaliser des ouvrages hydrauliques et ajuster le tracé pour protéger des biens sensibles. Ces modifications ont touché 294 personnes (PAP), surtout à Notto Gouye Diama (138) et Pambal (71), notamment dans le secteur agricole et commercial. Les impacts concernent majoritairement l'agriculture (111 cas) et le commerce (191 cas), l'habitat et l'IEC étant très peu affectés (1 cas chacun). Cela entraîne des conséquences économiques additionnelles justifiant l'ajustement du budget de réinstallation, tout en conservant les critères initiaux du PR.

Commune	Agricole	Place d'affaires	Habitat	IEC	Total PAP Addendum
Tivaouane	2	0	0	0	2
Pambal	70	0	1	0	71
Notto Gouye Diama	39	98	0	1	138
Mboro	0	47	0	0	47
Darou Khoudoss	0	46	0	0	46
TOTAL ADDENDUM	111	191	1	1	294

Le présent Addendum a pour objet de :

- actualiser les données du PR initial ;
- intégrer les impacts économiques additionnels avérés ;
- ajuster le budget de réinstallation en conséquence, tout en maintenant inchangés les principes, critères et mécanismes du PR initial.

2. CADRE NORMATIF ET INSTITUTIONNEL DE RÉFÉRENCE

Le présent Addendum est élaboré conformément aux instruments et cadres suivants :

2.1. Normes de la Banque mondiale

- Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES 5) relative à l'acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire, applicable aux déplacements économiques sans réinstallation physique.

2.2. Cadres et documents du projet

- le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PCZA ;
- le Plan de Réinstallation (PR) Mboro–Diogo et Tivaouane–Pambal–Darou Alpha, validé en février 2022 ;
- l'Addendum PR – Lot 3B préparé dans le cadre du PCZA.

2.3. Cadre juridique national

- la législation sénégalaise relative :
 - à l'expropriation pour cause d'utilité publique,
 - à l'évaluation et à l'indemnisation des impenses,
 - et aux compétences de la Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI).

3. DESCRIPTION DES CHANGEMENTS INTRODUIITS PR L'ADDENDUM

Les chapitres et les sections mentionnés dans le présent document sont destinés à remplacer intégralement les chapitres et sections équivalents du Plan de Réinstallation (PR) initial. Cette substitution s'applique à l'ensemble du contenu concerné, en tenant compte des ajustements et ajouts introduits par l'Addendum, afin de garantir la cohérence et l'actualisation des informations relatives au projet.

CHAPITRE III. ALTERNATIVES ET MECANISMES POUR MINIMISER LA REINSTALLATION

3.1. Alternatives techniques et mesures de minimisation mises en œuvre

Conformément aux principes d'évitement et de minimisation des impacts définis dans le Chapitre 3 du PR initial, plusieurs ajustements techniques ont été introduits au cours de la mise en œuvre du projet afin de réduire au strict minimum les impacts sur les personnes affectées par le projet (PAP). Ces mesures ont porté principalement sur la mise en place de déviations ponctuelles du tracé, notamment sur la section Pambal–Darou Alpha, permettant d'éviter l'impact initialement prévu sur certaines parcelles agricoles, ainsi que sur le rétrécissement localisé des emprises dans les agglomérations de Mboro et de Darou Khoudoss, où des constructions en dur à usage d'habitation ou commercial ont été préservées.

Ces alternatives techniques ont permis d'éviter des biens sensibles, notamment des habitations, des infrastructures communautaires, des cimetières et des sites à valeur sociale ou culturelle, tout en maintenant la fonctionnalité et la continuité du projet.

3.2. Effets des mesures de minimisation sur la base de données des PAP

La mise en œuvre de ces mesures de minimisation a conduit à une révision de la base de données initiale des réclamations, à travers l'identification de PAP dont les biens se sont révélés hors des emprises techniques définitives du projet.

À ce titre, l'analyse des réclamations enregistrées par les Comités de Gestion des Plaintes fait état de 347 plaignants dont 53 ont été déclarées non éligibles après vérification conjointe par les parties prenantes (maître d'ouvrage, autorités administratives, mission de contrôle et entreprises). La répartition des plaignants élagués par catégorie de pertes et par commune est présentée dans le Tableau 3-1.

Tableau 3-1 : PAP élaguées – réclamations

Commune	PAP élaguées (places d'affaires)
Pambal	27
Notto Gouye Diama	13
Mboro	8
Darou Khoudoss	5
Total	53

Par ailleurs, la délocalisation de la piste Dougnane–Keur Baba Alima a entraîné l'élagage de 24 plaignant supplémentaires initialement recensées. La situation de ces PAP est détaillée dans le Tableau 3-2.

Tableau 3-2 : PAP élaguées – Piste délocalisée

Catégories de pertes		Agricole	Place d'affaires	Habitat	IEC	Total PAP	
Communes	Pambal	Dougnane	4	0	0	0	4
	Tivaouane	Keur Baba Alima	20	0	0	0	20
							24

3.3. Impacts résiduels et identification des PAP additionnelles

Malgré les mesures de minimisation mises en œuvre, la phase d'exécution du projet a mis en évidence des impacts économiques résiduels, principalement liés :

- aux pertes de revenus des activités commerciales et de service situées dans les emprises définitives ;
- à des pertes partielles de terres agricoles, sans remise en cause de la viabilité économique des exploitations ;
- à des impacts ponctuels sur des structures légères ou excroissances implantées sur le domaine public.

Le regroupement de ces impacts par catégorie a permis d'identifier 294 PAP additionnelles, toutes recensées avant la date butoir du PR initial. La synthèse de ces PAP par type de pertes et par commune est présentée dans le Tableau 3-3.

Tableau 3-3-1 : Synthèse des PAP additionnelles par catégorie de pertes et par commune

Catégories de pertes de biens	Catégories de PAP	Nombre de PAP	Nombre de biens impactés	Communes concernées
Pertes de biens dans les habitations	Propriétaires de concessions intégralement impactées	0	1	—
	Propriétaires de concessions partiellement impactées	1	—	Pambal
	Propriétaires de concessions partiellement impactées avec excroissances (occupations temporaires du domaine public)	0	—	—
	Locataires de bâtiments dans les concessions	0	—	—
Pertes de biens dans les places d'affaires	Exploitants de places d'affaires	178	431	Notto Gouye Diama, Mboro, Darou Khoudoss
Pertes de biens à usage communautaire	Propriétaires de biens communautaires (personnes morales)	1	9	Notto Gouye Diama
Pertes de biens dans les parcelles agricoles	Propriétaires exploitants	114	2	Tivaouane, Pambal, Notto Gouye Diama
	Exploitants	0	—	—
Total		294	443	5 communes

Sur le plan géographique, les PAP additionnelles sont principalement concentrées dans les communes de Notto Gouye Diama (138 PAP) et de Pambal (71 PAP), qui regroupent à elles seules plus des deux tiers des effectifs. Les communes de Mboro (47 PAP) et de Darou Khoudoss (46 PAP) présentent également des effectifs significatifs, tandis que Tivaouane demeure marginalement concernée avec 2 PAP. Cette répartition reflète l'intensité différenciée des ajustements techniques le long du tracé, notamment dans les zones à forte activité économique.

En termes de nature des impacts, les pertes liées aux activités commerciales (191 PAP) constituent la catégorie dominante, suivies des pertes agricoles (111 PAP). Les impacts sur l'habitat et les équipements et infrastructures communautaires (IEC) restent marginaux, avec un seul cas chacun, confirmant le caractère ciblé et limité des ajustements techniques réalisés en phase d'exécution. Par ailleurs, le tableau indique que ces 294 PAP additionnelles correspondent à un total de 443 biens impactés

- Catégorisation des PAP selon le sexe

Les résultats des consultations publiques des PAP éligibles révèlent une prédominance des PAP de sexe masculin avec 154 PAP masculin contre 140 PAP féminin. **En termes relatifs, les hommes représentent 52,38% de l'effectif total des PAP Personnes physiques recensées contre 47,62% de femmes.**

- Au total, **les PAP Personnes physiques recensées sont en majorité des hommes (soit 154).**
- Le tableau ci-dessous fait la répartition des PAP par catégorie de PAP selon le sexe.

- **Tableau 3-3-2 : Répartition des PAP par catégorie de PAP selon le sexe**

Catégorie de PAP	Sexe de la PAP	Féminin	Masculin	Total général
PAP Habitat	Nombre de PAP	1	0	1
	% PAP	100%	0%	100,00%
PAP Parcelle agricole	Nombre de PAP	20	91	111
	% PAP	18%	82%	100,00%
PAP Place d'affaires	Nombre de PAP	119	72	191
	% PAP	62,3%	37,7%	100,00%
PAP IEC	Nombre de PAP	0	1	1
	% PAP	0%	100%	100,00%
Total général	Nombre de PAP	140	154	294
	% PAP	47,62%	52,38%	100,00%

3.4. Caractérisation des pertes et statuts des PAP additionnelles

La ventilation détaillée des impacts montre que les PAP additionnelles sont affectées exclusivement par des déplacements économiques, sans déplacement physique de population. La répartition des PAP additionnelles selon leur statut d'occupation et d'exploitation est détaillée par catégorie de biens :

- **Habitats (Tableau 3-4)**

Le tableau montre que les impacts sur l'habitat sont extrêmement limités, avec un seul cas de PAP additionnelle recensé sur l'ensemble du tracé. Cette PAP est localisée exclusivement dans la commune de Pambal et concerne un propriétaire résident. Aucun cas de propriétaire non-résident ni de résident non-propriétaire/locataire n'a été identifié dans les autres communes (Notto Gouye Diama, Mboro et Darou Khoudoss).

Cette configuration confirme que les impacts additionnels liés à l'addendum sont quasi inexistantes en matière d'habitat, et qu'ils ne remettent pas en cause l'absence de déplacement physique des populations. Elle renforce ainsi le constat que les impacts du projet demeurent essentiellement économiques, principalement concentrés sur les activités agricoles et commerciales.

Tableau 3-4 : Statut des PAP additionnelles affectées au niveau des habitats

Statut des PAPs Habitats		Propriétaires résidents	Propriétaires non-résidents	Résidents non-propriétaires / Locataires	Total PAP
		Nombre de PAP	Nombre de PAP	Nombre de PAP	
Communes	Pambal	1	0	0	1
	Notto Gouye Diama	0	0	0	0
	Mboro	0	0	0	0
	Darou Khoudoss	0	0	0	0
					1

- **Places d'affaires (Tableau 3-5)**

Les 191 PAP liées aux places d'affaires sont exclusivement des propriétaires, majoritairement des propriétaires exploitants (178) et, de façon marginale, des propriétaires non exploitants (13), concentrés à Notto Gouye Diama, Mboro et Darou Khoudoss, confirmant la nature essentiellement économique des impacts.

Tableau 3-5 : Statut des PAP additionnelles affectées au niveau des places d'affaires

Commune	Propriétaires exploitants	Propriétaires non exploitants	Total PAP
Pambal	0	0	0
Notto Gouye Diama	96	2	98
Mboro	42	5	47
Darou Khoudoss	40	6	46
TOTAL	178	13	191

- Équipements et infrastructures communautaires (Tableau 3-6)

Les impacts sur les IEC sont marginaux, avec un seul propriétaire non exploitant affecté à Notto Gouye Diama, confirmant la faible incidence du projet sur les infrastructures communautaires.

Tableau 3-6 : Statut des PAP additionnelles affectées au niveau des équipements collectifs

Commune	Propriétaires non exploitants	Total PAP
Notto Gouye Diama	1	1
TOTAL	1	1

3.5. Analyse détaillée des impacts du projet

Ce chapitre vise à présenter une vue d'ensemble des impacts générés par le projet, en complément aux résultats détaillés issus des enquêtes de recensement et des études socio-économiques.

3.5.1. Impacts sur le foncier

Les emprises du projet PCZA englobent différents types d'usages fonciers, notamment des zones d'habitation, des espaces commerciaux, ainsi que d'autres usages tels qu'éducatifs ou religieux.

a) Impacts sur les terres à usage d'habitation

La majorité des parcelles d'habitation affectées par le projet sont situées au sein de la commune de Pambal. Au total, la superficie impactée s'élève à 190 m², soit 0,0190 hectare.

Tableau 3-7 : Terres à usage d'habitation impactées

Sites	Nombre de terrains	Surface impactée (m ²)
Commune de Tivaouane	0	0
Commune de Pambal	1	190
Commune de Notto Gouye Diama	0	0
Commune de Mboro	0	0
Commune de Darou Khoudoss	0	0
Total	1	190

b) Impacts sur les terres à usage commercial

Concernant les terres à vocation commerciale ou de service, les pertes identifiées se concentrent principalement dans les communes de Mboro et de Darou Khoudoss, où plusieurs marchés bordent la route. Les biens touchés comprennent des tables, étals, hangars de fortune, magasins et kiosques situés à proximité immédiate de l'emprise routière.

Tableau 3-8 : Terres commerciales impactées

Sites	Nombre de bâtis	Surface des bâtis (m ²)
Commune de Tivaouane	0	0
Commune de Pambal	0	0
Commune de Notto Gouye Diama	0	0
Commune de Mboro	5	257
Commune de Darou Khoudoss	3	122
Total	8	379

c) Impacts sur les terres à usage agricole

Le projet a également touché des terres agricoles, réparties dans les communes de Tivaouane, Pambal, Notto Gouye Diama et Darou Khoudoss. Au total, 55 parcelles agricoles, représentant une superficie globale de 29 983 m² (soit 29,983 hectares), ont été impactées.

Tableau 3-9 : Terres agricoles impactées

Sites	Nombre de parcelles	Surface impactée (m ²)
Commune de Tivaouane	2	3 173
Commune de Pambal	31	16 189
Commune de Notto Gouye Diama	20	7 696
Commune de Mboro	0	0
Commune de Darou Khoudoss	2	2 925
Total	55	29 983

3.5.2. Impacts sur les structures et équipements

a) Structures à usage d'habitation

Après optimisation du tracé du projet dans les zones agglomérées, une seule structure d'habitation a été identifiée comme impactée par les travaux, plus précisément à Pambal. Le propriétaire concerné voit une partie de son mur de clôture empiéter sur l'emprise de la conduite, nécessitant sa démolition.

Tableau 3-10 : Structure impactée

Communes	Nombre de bâtiments impactés	Surface impactée (m ²)
Commune de Tivaouane	0	0
Commune de Pambal	1	190
Commune de Notto Gouye Diama	0	0
Commune de Mboro	0	0
Commune de Darou Khoudoss	0	0
Total	1	190

3.5.3. Impact sur les revenus de commerce et de service

La mise en œuvre du projet a permis d'identifier plusieurs personnes affectées par le projet (PAP) qui exercent des activités commerciales au sein de l'emprise concernée. Ces individus subiront des pertes de revenus en raison de l'impact sur leurs activités économiques.

Au total, 53 PAP exploitant des places d'affaires avec des structures fixes et 138 PAP disposant de structures amovibles ont été recensés. Ces places d'affaires sont principalement situées dans les communes de Notto Gouye Diama, de Mboro et de Darou Khoudoss, qui regroupent des marchés à proximité de la route principale.

Les activités économiques menées par ces PAP sont variées, incluant le petit commerce, l'artisanat, la restauration, ainsi que la vente de fruits et légumes, entre autres.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des structures démontables et non démontables impactées par localité.

Tableau 3-11 : Structures impactées sur leurs revenus

Commune	Structures démontables	Structures non démontables	Total structures
Notto Gouye Diama	88	0	88
Mboro	37	34	71
Darou Khoudoss	13	19	32
TOTAL	138	53	191

3.5.4. Impact sur les arbres

Le projet a eu un impact significatif sur la végétation, avec un total de 95 arbres touchés. Ces arbres se composent principalement d'espèces forestières, telles que les flamboyants, les neems, ainsi que diverses autres variétés. La majorité des pertes arboricoles est concentrée dans la commune de Notto Gouye Diama, suivie de celle de Pambal.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif détaillé des impacts selon les communes et les espèces affectées.

Tableau 3-12 : Impacts sur arbres fruitiers

Communes	Neem	Manguier	Papayer	Goyavier	Citronnier	Anacardier	Rônier	TOTAL
Tivaouane	0	0	0	0	0	0	0	0
Pambal	2	9	0	0	0	0	2	13
Notto Gouye Diama	9	37	3	1	11	12	6	79
Mboro	1	0	0	0	0	0	0	1
Darou Khoudoss	2	0	0	0	0	0	0	2
TOTAL	14	46	3	1	11	12	8	95

Les pertes enregistrées concernent différents types d'arbres, dont les neems, manguiers, papayers, goyaviers, citronniers, anacardiens, rôniers et les arbres forestiers. L'analyse du tableau montre que la commune de Notto Gouye Diama a été particulièrement affectée, avec 79 arbres impactés, tandis que Pambal en compte 13. Les autres communes présentent des pertes moindres, voire inexistantes.

3.5.5. Impact sur la vulnérabilité

L'identification des PAP vulnérables occupe une place centrale dans la planification de l'accompagnement, permettant la définition et l'application de mesures d'assistance adaptées à chaque groupe selon ses besoins. Les critères retenus dans le rapport initial pour déterminer la vulnérabilité, ainsi que leur pondération respective, sont maintenus dans l'addendum. Ils concernent principalement la situation familiale, l'absence de soutien, le handicap, la maladie chronique, le niveau de revenu, le nombre de personnes à charge, les dépenses mensuelles et la situation locative.

À l'issue du processus d'identification, trente-six ménages vulnérables ont été recensés dans le PR initial et cinquante-cinq supplémentaires dans l'addendum, soit un total de quatre-vingt-onze ménages concernés. Pour soutenir ces foyers, chacun bénéficiera d'un appui financier de 150 000 FCFA, portant le montant global mobilisé à 13 662 380 FCFA.

3.5.6. Impacts sur les populations, les biens et sources de revenus/subsistance dans les emprises du projet initial et de l'Addendum au PR initial

Le projet initial et son addendum ont eu des impacts notables sur les personnes affectées (PAP), principalement en ce qui concerne leurs biens et leurs moyens de subsistance. Les pertes ont été classées selon quatre catégories, permettant de mieux cerner la diversité des atteintes subies par les PAP.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des PAP concernés selon chaque catégorie de perte, en distinguant les chiffres issus du PR initial et ceux de l'addendum :

Catégories de pertes de biens des PAP	Nombre de PAP dans le PR initial	Nombre de PAP dans l'addendum n°1 au PR initial	Nombre Total PAP PR initial et Addendum
Pertes dans les habitations	11	1	12
Pertes dans les places d'affaires	102	181	283
Pertes dans les parcelles agricoles	42	111	153
Pertes de biens communautaires	2	1	3
Total	157	294	451

Les places d'affaires constituent la catégorie la plus touchée, avec 283 PAP concernés. Les parcelles agricoles arrivent en second, regroupant 153 PAP. Les pertes dans les habitations sont relativement limitées, affectant 12 PAP. Enfin, 3 PAP ont subi des pertes de biens communautaires. Au total, 451 personnes ont été identifiées comme ayant été touchées par le projet et son addendum.

Chapitre 13 : Consultation des parties prenantes

Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES 5) de la Banque mondiale relative à l'acquisition de terres, aux restrictions à l'utilisation des terres et à la réinstallation involontaire, l'élaboration du présent Addendum au Plan de Réinstallation (PR) a été conduite suivant une approche participative, inclusive et transparente.

Les consultations avaient pour objectifs principaux :

- d'informer les parties prenantes sur les raisons justifiant la préparation de l'Addendum au PR initial et sur les impacts additionnels identifiés ;
- (ii) de recueillir les préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes, en particulier des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- (iii) de favoriser l'appropriation du processus de réinstallation et de renforcer l'acceptabilité sociale du projet ;
- (iv) de s'assurer que les mesures de compensation et d'accompagnement proposées répondent de manière adéquate aux impacts subis.

13.2. Séances d'information des parties prenantes

Préalablement aux opérations de recensement des PAP additionnelles, des séances d'information, tant individuelles que collectives, ont été organisées par l'équipe du projet PCZA. Ces séances ont porté notamment sur :

- la nature des modifications techniques du projet ayant entraîné des impacts additionnels ;
- la justification de l'élaboration de l'Addendum au PR initial ;
- la démarche méthodologique retenue pour l'identification, l'évaluation et la prise en charge des impacts ;
- les principes d'éligibilité, y compris la date butoir, ainsi que les mécanismes de recours disponibles.

Ces rencontres ont permis d'assurer une **information préalable adéquate** des parties prenantes et de prévenir les risques de malentendus ou de conflits liés au processus de réinstallation.

13.3. Consultations collectives des parties prenantes institutionnelles et locales

Des consultations collectives ont été tenues dans l'ensemble des communes traversées par le corridor du projet, à savoir Tivaouane, Pambal, Notto Gouye Diama, Mboro et Darou Khoudoss.

Ces rencontres ont réuni :

- les autorités administratives, notamment le Préfet du département de Tivaouane ;
- les membres de la Commission Départementale de Recensement et d'Évaluation des Impenses (CDREI) ;
- les représentants des collectivités territoriales concernées ;
- les services techniques départementaux impliqués dans la gestion foncière et sociale.

Les échanges ont permis de recueillir les avis institutionnels sur le processus de réinstallation, d'évaluer les capacités existantes en matière de gestion des impacts sociaux, et d'identifier les besoins éventuels en renforcement de capacités pour la mise en œuvre de l'Addendum au PR.

13.4. Consultations individuelles des personnes affectées par le projet

Dans une optique d'équité et de prise en compte des situations spécifiques, des consultations individuelles ont été menées avec chaque personne affectée par le projet, hommes et femmes. Ces rencontres ont été réalisées dans le cadre des enquêtes socio-économiques et du recensement des biens et moyens de subsistance impactés.

Les consultations individuelles ont permis :

- de présenter à chaque PAP les impacts spécifiques la concernant ;

- de discuter des options de compensation et des mesures d'accompagnement envisagées ;
- de recueillir les préférences, préoccupations et recommandations des PAP relatives au processus de réinstallation.

L'ensemble des informations recueillies à l'issue de ces consultations a été systématiquement consigné et intégré dans la base de données des PAP accompagnant le présent Addendum.

13.5. Principales préoccupations exprimées

Les consultations ont mis en évidence un ensemble de préoccupations récurrentes, parmi lesquelles :

- les pertes de terres et leurs conséquences sur les moyens d'existence de certains ménages ;
- les difficultés d'accès à des terres alternatives dans les zones concernées ;
- la capacité limitée de certaines PAP à développer des activités économiques alternatives ;
- l'absence de sites de réinstallation dans certaines communes, conduisant à privilégier l'indemnisation en espèces ;
- les impacts potentiels du projet sur les activités commerciales et, par conséquent, sur les recettes municipales.

Ces préoccupations ont été dûment prises en compte dans l'élaboration des mesures de compensation et d'accompagnement proposées dans le cadre de l'Addendum au PR.

13.6. Prise en compte des groupes vulnérables

Une attention particulière a été accordée à l'identification des personnes affectées vivant en situation de vulnérabilité, conformément aux exigences de la NES 5. Les consultations ont permis d'identifier les ménages nécessitant un appui spécifique, notamment en raison de leur situation socio-économique, de leur genre, de leur âge ou de leur état de santé.

Les résultats de cette identification ont servi de base à la définition de mesures d'accompagnement ciblées, destinées à prévenir l'aggravation de la vulnérabilité et à soutenir la restauration des moyens de subsistance.

13.7. Conclusion sur le processus de consultation

Le processus de consultation mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du présent Addendum au PR initial a été conduit de manière continue, inclusive et transparente. Il a permis d'assurer une participation significative des parties prenantes, de documenter les préoccupations exprimées et de renforcer la qualité sociale du projet.

Les consultations constituent ainsi un fondement essentiel pour une mise en œuvre du PR et de son Addendum conforme aux principes d'équité, de transparence et de respect des conditions de vie des populations affectées.

CHAPITRE 21 : ACTIVITÉS ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADDENDUM

21.1. Principes généraux de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'Addendum au PR du Projet PCZA **début**e à compter du **1er mars 2026**, suite à sa **validation formelle par les autorités compétentes et par la Banque mondiale**.

L'ensemble des activités prévues dans le cadre du présent Addendum sera exécuté conformément :

- aux dispositions du PR initial ;
- aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES 5) ;
- aux principes d'équité, de transparence et de compensation préalable à toute libération d'emprise.

Aucune libération d'emprise ni démarrage des travaux sur les sections concernées par les impacts additionnels ne sera autorisé avant le **paiement effectif des compensations** aux personnes affectées par le projet (PAP).

21.2. Activités préparatoires réalisées

Préalablement au démarrage effectif de la mise en œuvre de l'Addendum, les activités suivantes ont été réalisées :

- identification et recensement des PAP additionnelles ;
- évaluation des pertes et estimation des compensations ;
- identification des ménages vulnérables ;
- élaboration et consolidation de la base de données PAP ;
- préparation des dossiers individuels des PAP.

Ces activités constituent les prérequis techniques à la mise en œuvre opérationnelle de l'Addendum à compter du 1er mars 2026.

21.3. Étapes de mise en œuvre de l'Addendum

Étape 1 : Lancement de la mise en œuvre (mars 2026)

Cette étape marque le démarrage officiel de la mise en œuvre et comprend :

- la notification formelle aux parties prenantes ;
- la diffusion de l'Addendum validé ;
- la mobilisation des équipes chargées de la mise en œuvre sociale.

Étape 2 : Finalisation et validation des dossiers PAP (mars 2026)

Cette étape porte sur :

- la validation finale de la base de données des PAP ;
- la constitution définitive des dossiers individuels ;
- la signature des ententes individuelles entre les PAP, la CDREI et l'Autorité administrative compétente.

Étape 3 : Paiement des compensations (mars – avril 2026)

Les paiements des compensations aux PAP additionnelles seront effectués conformément aux ententes signées et aux barèmes validés, y compris :

- les indemnisations pour pertes de terres, de structures, d'arbres et de revenus ;
- les appuis spécifiques aux ménages vulnérables.

Étape 4 : Libération des emprises (avril 2026)

La libération des emprises concernées interviendra **uniquement après le paiement effectif des compensations** et dans des délais compatibles avec les moyens d'existence des PAP.

Étape 5 : Suivi social, enquêtes de satisfaction et clôture (avril – mai 2026)

Cette étape comprend :

- le suivi de la restauration des moyens de subsistance ;
- la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des PAP ;
- la préparation et la soumission du rapport de clôture de la réinstallation liée à l'Addendum.

21.4. Calendrier de mise en œuvre de l'Addendum

Tableau 18 : Activités et calendrier de mise en œuvre de l'Addendum au PR

(Démarrage au 1er mars 2026)

Étapes	Activités	Mars 2026	Avril 2026	Mai 2026
Étape 1	Lancement de la mise en œuvre de l'Addendum	●		
Étape 2	Validation des dossiers PAP et signature des ententes	●		
Étape 3	Paiement des compensations des PAP additionnelles	●	●	
Étape 4	Libération des emprises		●	
Étape 5	Enquêtes de satisfaction et suivi social		●	●
	Soumission du rapport de clôture de la réinstallation			●

21.5. Articulation avec le PR initial

La mise en œuvre de l'Addendum vient **compléter et actualiser le PR initial**, sans remettre en cause les indemnités déjà réalisées. Les mesures correctives relatives aux PAP précédemment élaguées et les actions d'information associées seront poursuivies de manière coordonnée avec la mise en œuvre de l'Addendum.

CHAPITRE 22 : BUDGET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION

22.1. Principes de budgétisation

Le présent chapitre présente le budget nécessaire à la mise en œuvre du Plan de Réinstallation (PR) initial et de son Addendum, conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES 5) de la Banque mondiale.

Le budget englobe l'ensemble des dépenses nécessaires, incluant les compensations à verser aux personnes touchées par le projet (PAP), les mesures de réinstallation et de soutien, notamment pour les ménages vulnérables, le soutien institutionnel et opérationnel pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation, ainsi qu'une réserve destinée à couvrir les imprévus pouvant survenir au cours du processus.

Les paiements des compensations constituent un préalable obligatoire à toute libération d'emprise et au démarrage des travaux sur les sections concernées.

22.2. Budget de mise en œuvre du PR initial

Le budget alloué à la mise en œuvre du PR initial est estimé à :

Cent quarante et un millions cinq cent quatre-vingt-deux mille cent quarante-six (141 582 146) FCFA.

Ce budget inclut les indemnités des pertes des PAP, les mesures de réinstallation pour les ménages vulnérables, les coûts d'accompagnement social et institutionnel, ainsi qu'une provision pour imprévus.

L'intégralité du budget du PR initial est financée par le **Ministère de l'Économie et des Finances du Gouvernement de la République du Sénégal**.

Tableau 22 -1 : Budget de mise en œuvre du PR initial

Rubriques	Montant (FCFA)
Total des compensations	108 909 346
Mesures de réinstallation (appui PAP vulnérables – 5 %)	5 445 460
Prestations et accompagnement social	16 336 405
Imprévus (10 %)	10 890 935
Total général PR initial	141 582 146

22.3. Budget de mise en œuvre de l'Addendum au PR initial

Le budget requis pour la mise en œuvre de l'Addendum au PR initial est estimé à :

Deux cent quatorze millions neuf cent cinquante-huit mille dix (214 958 010) FCFA.

Ce budget englobe les indemnités destinées à couvrir les impacts additionnels nouvellement identifiés, ainsi que des mesures d'accompagnement spécifiques en faveur des personnes affectées particulièrement vulnérables et des propriétaires de structures amovibles. Il inclut également des prestations supplémentaires assurées par les structures facilitatrices, de même que des provisions prévues pour faire face à d'éventuels imprévus.

L'intégralité du budget de l'Addendum est également financée par le **Ministère de l'Économie et des Finances**.

Tableau 22-13 : Budget de mise en œuvre de l'Addendum au PR

Rubriques	Montant (FCFA)
Total des compensations	164 336 425
Mesures de réinstallation	9 537 480
Prestations et accompagnement social	24 650 465
Imprévus (10 %)	16 433 640
Total général Addendum	214 958 010

22.4. Budget cumulé du PR initial et de l'Addendum

Le budget cumulé pour la mise en œuvre du PR initial et de l'Addendum s'élève à :

Trois cent cinquante-six millions cinq cent quarante mille cent cinquante-six (356 540 156) FCFA.

Ce budget consolidé garantit la prise en charge complète :

- de l'ensemble des PAP affectées par le projet, y compris celles identifiées ultérieurement ;
- des mesures d'accompagnement nécessaires à la restauration des moyens de subsistance ;
- du suivi social et institutionnel du processus de réinstallation.

Tableau 22-3 : Budget global PR initial + Addendum

Composantes	Montant (FCFA)
Compensations totales	273 245 771
Mesures de réinstallation	14 982 940
Prestations et accompagnement social	40 986 870
Imprévus	27 324 575
TOTAL GÉNÉRAL	356 540 156

22.5. Dispositions finales

Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PR initial et de son Addendum sont **entièrement sécurisées**. Leur mobilisation sera effectuée en temps opportun afin de garantir :

- le paiement effectif et intégral des compensations ;
- le respect des principes d'équité et de transparence ;

- la conformité du processus de réinstallation aux exigences de la NES 5.

4. ÉLIGIBILITÉ ET DATE BUTOIR

La date butoir du PR initial demeure inchangée. Seules les personnes recensées avant cette date sont éligibles à une compensation.

Aucune nouvelle éligibilité n'est ouverte par le présent Addendum.

5. MESURES DE COMPENSATION ET DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les mesures de compensation prévues par l'Addendum s'alignent rigoureusement sur celles du PR initial, incluant l'indemnisation basée sur la valeur de remplacement, des compensations monétaires pour les pertes économiques, un soutien adapté aux ménages vulnérables, ainsi qu'un accompagnement spécifique des exploitants de places d'affaires. Par ailleurs, les initiatives visant la restauration des moyens de subsistance sont conçues selon les profils des personnes affectées, qu'elles soient actives dans l'agriculture, le commerce ou les services, et ce, sans la création de nouveaux sites de réinstallation.

6. BUDGET DE L'ADDENDUM

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de l'Addendum s'élève à 214 958 010 FCFA, tel que précisé au Chapitre 3, page 18. Ce montant permet de couvrir les indemnités liées aux impacts additionnels, les mesures d'accompagnement destinées aux personnes affectées et vulnérables, les prestations supplémentaires requises pour la mise en œuvre, ainsi qu'une provision pour faire face aux imprévus.

L'intégralité du financement est assurée par le Ministère de l'Économie et des Finances. Aucune contribution financière n'est exigée des PAP.

7. MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

La mise en œuvre de l'Addendum au PR du Projet PCZA intervient après sa validation par les autorités compétentes et la Banque mondiale et demeure strictement conditionnée au paiement effectif et intégral des compensations aux personnes affectées par le projet (PAP), conformément à la NES 5. Les activités prévues s'inscrivent dans la continuité du PR initial et couvrent la finalisation des dossiers PAP, le paiement des compensations, la libération des emprises après indemnisation, ainsi que le suivi social et la clôture du processus. Le calendrier de mise en œuvre est prévu sur la période mars–mai 2026.

8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Les PAP additionnelles sont intégrées au MGP existant du PR initial.

Les plaintes sensibles (VBG/EAS/HS) font l'objet de procédures spécifiques, conformément aux exigences de la Banque mondiale.

9. SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi mis en place vise à garantir l'effectivité des mesures prévues dans le cadre de l'Addendum. Ce suivi portera, en premier lieu, sur la mise en œuvre effective des compensations attribuées aux personnes affectées par le projet, en veillant à ce que chaque indemnité soit versée conformément aux engagements pris.

En second lieu, le suivi s'intéressera à la restauration des moyens de subsistance des personnes concernées, avec l'objectif de s'assurer que les mesures de soutien et d'accompagnement permettent réellement aux bénéficiaires de retrouver des conditions de vie et de travail équivalentes, voire améliorées, à celles d'avant le projet.

Enfin, la satisfaction des personnes affectées par le projet (PAP) constituera un indicateur central du dispositif de suivi. Des mécanismes seront mis en place afin d'évaluer la perception et le ressenti des PAP quant à l'efficacité des mesures entreprises en leur faveur.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) assurera principalement cette mission de suivi, avec la possibilité de recourir, lorsque cela s'avère nécessaire, à un suivi externe pour renforcer l'objectivité et la transparence du processus.

10. CONCLUSION

Le présent Addendum au PR du Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles du Nord et du Centre (PCZA) a été élaboré afin de prendre en charge les impacts socio-économiques additionnels identifiés au cours de la mise en œuvre du projet, consécutivement à la finalisation des études d'exécution et aux ajustements techniques apportés aux emprises.

Cet Addendum complète et actualise le PR initial, sans en modifier les principes fondamentaux, les critères d'éligibilité, ni les mécanismes institutionnels et opérationnels déjà validés. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la Norme Environnementale et Sociale n°5 (NES 5) de la Banque mondiale et dans le respect de la législation sénégalaise applicable en matière d'expropriation et d'indemnisation.

Les impacts additionnels recensés concernent exclusivement des déplacements économiques, sans déplacement physique de population. Des mesures de compensation et d'accompagnement appropriées ont été définies afin de garantir une indemnisation juste et préalable, la restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet (PAP) et une attention particulière aux ménages vulnérables.

La mise en œuvre de l'Addendum est conditionnée au paiement effectif et intégral des compensations et sera accompagnée d'un dispositif de suivi-évaluation permettant de s'assurer de la conformité du processus, de l'efficacité des mesures mises en œuvre et de la satisfaction des PAP.

Ainsi, le présent Addendum constitue un instrument opérationnel essentiel pour assurer une mise en œuvre socialement responsable du projet PCZA, renforcer son acceptabilité sociale et garantir sa conformité aux exigences nationales et à celles de la Banque mondiale.

11. ANNEXES

11.1. LISTE DES PAP NOUVELLES (ADDENDUM)

Code	Coordonnées	N° CNI	Village	Commune	Nature du bien impacté	Montant (CFA)
ADD-PAP-1	14°55' 00"N 16°50'42"W	16 651 974 001 932	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	241300
ADD-PAP-2	14°57'00"N 16°50'43"W	1 664 196 200 914	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	125450
ADD-PAP-3	14°56'59"N 16°50'46"W	1 665 197 300 250	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	164400
ADD-PAP-4	14 56'59"N 16 50'49"W	1 664 199 900 252	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	254800
ADD-PAP-5	14°56'59"N 16°50'51"W	1 665 199 300 338	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	255000
ADD-PAP-6	14°56'59"N 16°50'55"W	1 664 197 100 107	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	227950
ADD-PAP-7	14°56'59"N 16°50'50"W	1 665 198 100 544	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	282050
ADD-PAP-8	14°57'04"N 16°51'21"W	1 665 198 300 512	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	692850
ADD-PAP-9	14°56'59"N 16°50'55"W	1 408 199 202 986	Khack	Pambal	Parcelle agricole	321400
ADD-PAP-10	14°56'59"N 16°50'55"W	1 665 198 500 068	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	393000
ADD-PAP-11	14°57'05"N 16°51'23"W	1 665 200 500 030	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	121000
ADD-PAP-12	14°57'05"N 16°51'23"W	1 664 197 900 398	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	645935
ADD-PAP-13	14°57'07"N 16°51'27"W	1 651 199 201 877	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	151563
ADD-PAP-14	14°57'07"N 16°51'29"W	1 651 200 601 451	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	156800
ADD-PAP-15	14 57'07"N 16 51'29"W	1 664 197 400 031	Douniane	Pambal	Parcelle agricole	1028270
ADD-PAP-16	14°57'08"N 16°51'33"W	1 664 197 800 209	Térokh	Pambal	Parcelle agricole	263712
ADD-PAP-17	14°57'08"N 16°51'33"W	1 664 199 900 430	Douniane	Pambal	Parcelle agricole	237241
ADD-PAP-18	14°57'08"N 16°51'33"W	1 664 196 800 114	Pambal Boye	Pambal	Parcelle agricole	388172
ADD-PAP-19	14°57'09"N 16°51'34"W	1 664 196 900 026	Pambal Boye	Pambal	Parcelle agricole	349000
ADD-PAP-20	14°57'13"N 16°51'44"W	1 664 198 900 367	Pambal Boye	Pambal	Parcelle agricole	562920
ADD-PAP-21	14°57'23"N 16°52'01"W	1 664 199 100 350	Ndiafougne	Pambal	Parcelle agricole	969750
ADD-PAP-22	14°58'07"N 16°54'22"W	1 664 197 600 739	Ndiafougne	Pambal	Parcelle agricole	1057700

ADD-PAP-23	14°58'07"N 16°54'22"W	1 664 201 700 057	Ndiafougne	Pambal	Parcelle agricole	3183950
ADD-PAP-24	14°58'06"N 16°54'24"W	1 664 196 700 133	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	292400
ADD-PAP-25	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 199 500 473	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	294300
ADD-PAP-26	14°58'06"N 16°55'05"W	2 778 199 500 828	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	179600
ADD-PAP-27	14°58'11"N 16°55'22"W	1 664 199 000 289	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	356400
ADD-PAP-28	14°58'19"N 16°55'43"W	1 665 200 300 794	Térok	Pambal	Parcelle agricole	290400
ADD-PAP-29	14°57'05"N 16°51'23"W	2 664 198 900 184	Yendane	Pambal	Parcelle agricole	324100
ADD-PAP-30	14°57'07"N 16°51'29"W	1 664 198 800 233	Térok	Pambal	Parcelle agricole	277600
ADD-PAP-31	14°57'07"N 16°51'29"W	1 651 200 601 794	Térok	Pambal	Parcelle agricole	178700
ADD-PAP-32	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 200 100 069	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	1111400
ADD-PAP-33	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 198 700 088	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	969800
ADD-PAP-34	14°58'05"N 16°54'27"W	2 664 199 700 286	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	595200
ADD-PAP-35	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 197 300 405	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	491300
ADD-PAP-36	14°58'05"N 16°54'27"W	2 664 199 200 877	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	1079900
ADD-PAP-37	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 199 900 527	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	441100
ADD-PAP-38	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 199 200 819	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	668800
ADD-PAP-39	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 199 500 306	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	2032200
ADD-PAP-40	14°58'05"N 16°54'27"W	1 664 197 300 110	Kadane	Pambal	Parcelle agricole	443400
ADD-PAP-41	14°57'08"N 16°51'33"W	2 664 198 200 107	Douniane	Pambal	Parcelle agricole	331900
ADD-PAP-42	14°57'08"N 16°51'33"W	1 664 199 400 372	Douniane	Pambal	Parcelle agricole	941200
ADD-PAP-43	14 57'07"N 16 51'29"W	1 664 201 300 306	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	245000
ADD-PAP-44	15 57'07"N 16 51'29"W	1 664 198 200 150	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	440500
ADD-PAP-45	16 57'07"N 16 51'29"W	1 664 198 800 187	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	147500
ADD-PAP-46	17 57'07"N 16 51'29"W	1 871 198 000 773	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	461700
	18 57'07"N	1 664 197 800 236	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	273600

ADD-PAP-47	16 51'29"W					
ADD-PAP-48	19 57'07"N 16 51'29"W	1 664 197 900 368	Mbaciane	Pambal	Parcelle agricole	286900
ADD-PAP-49	14 57'54"N 16 53'00"W	1 664 197 800 134	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	309100
ADD-PAP-50	14 57'54"N 16 53'00"W	1 765 197 607 569	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	394000
ADD-PAP-51	14 57'54"N 16 53'00"W	1 664 199 200 242	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	513100
ADD-PAP-52	14 57'54"N 16 53'00"W	1 664 196 900 037	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	358000
ADD-PAP-53	14 57'54"N 16 53'00"W	2 664 197 900 493	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	253300
ADD-PAP-54	14 57'54"N 16 53'00"W	2 664 199 200 642	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	339800
ADD-PAP-55	14 57'54"N 16 53'00"W	2 664 198 900 016	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	125600
ADD-PAP-56	14 57'54"N 16 53'00"W	2 664 198 000 237	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	145000
ADD-PAP-57	14 57'54"N 16 53'00"W	1 664 199 000 503	Mbaraglou Birane	Pambal	Parcelle agricole	357600
ADD-PAP-58	14 57'54"N 16 53'00"W	16 651 984 003 172	Mbaraglou Moussa	Pambal	Parcelle agricole	173750
ADD-PAP-59	14 57'54"N 16 53'00"W	1 664 199 600 129	Mbaraglou Moussa	Pambal	Parcelle agricole	124600
ADD-PAP-60	14°58'24"N 16°56'17"W	2 664 198 200 037	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	1699000
ADD-PAP-61	14°58'24"N 16°56'13"W	1 667 198 000 385	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	310000
ADD-PAP-62	14°58'24"N 16°56'16"W	1 667 198 300 155	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	314500
ADD-PAP-63	14°57'52"N 16°57'18"W	1 667 199 300 489	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	657100
ADD-PAP-64	14°57'35"N 16°57'43"W	1 664 199 000 032	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	125300
ADD-PAP-65	14°57'50"N 16°57'22"W	1 664 198 800 657	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	203600
ADD-PAP-66	14°57'45"N 16°57'28"W	1 667 198 100 047	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	242300
ADD-PAP-67	14°57'39"N 16°57'35"W	1 667 198 000 385	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	193400
ADD-PAP-68	14°57'39"N 16°57'36"W	2 667 198 600 533	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	193400
ADD-PAP-69	14°57'38"N 16°57'37"W	2 667 198 800 169	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	179000
ADD-PAP-70	14°57'34"N 16°57'44"W	1 664 196 400 812	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	249400
ADD-PAP-71	14°57'30"N 16°57'50"W	1 770 197 201 372	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	202000

ADD-PAP-72	14°57'20"N 16°58'07"W	1 664 199 000 064	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	252800
ADD-PAP-73	14°57'19"N 16°58'10"W	2 475 200 200 068	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	310000
ADD-PAP-74	14°56'50"N 16°59'21"W	1 667 197 300 046	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	175800
ADD-PAP-75	14°57'16"N 16°58'16"W	1 667 198 500 483	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	392300
ADD-PAP-76	14°56'52"N 16°59'10"W	1 667 201 704 371	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	126100
ADD-PAP-77	14°56'52"N 16°59'12"W	2 667 200 500 103	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	230800
ADD-PAP-78	14°56'50"N 16°59'21"W	2 667 198 000 109	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	129600
ADD-PAP-79	14°56'49"N 16°59'25"W	1 667 198 200 082	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	126700
ADD-PAP-80	14°56'47"N 16°59'33"W	1 667 201 100 631	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	129200
ADD-PAP-81	14°57'21"N 16°58'05"W	1 667 197 700 216	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	131700
ADD-PAP-82	14°57'21"N 16°58'05"W	1 664 198 800 224	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	522600
ADD-PAP-83	14°57'21"N 16°58'05"W	1 777 198 202 358	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	145800
ADD-PAP-84	14°57'21"N 16°58'05"W	1 664 200 300 516	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	290200
ADD-PAP-85	14°56'47"N 16°59'37"W	2 667 199 202 179	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	729000
ADD-PAP-86	14°57'21"N 16°58'05"W	2 619 197 401 411	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	212240
ADD-PAP-87	14°57'21"N 16°58'05"W	1 667 198 900 683	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	639860
ADD-PAP-88	14°57'21"N 16°58'05"W	1 667 198 600 115	Daga Boul	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	182500
ADD-PAP-89	14°58'19"N 16°55'43"W	2 664 196 200 759	Terokh	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	123240
ADD-PAP-90	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 198 200 022	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-91	14°56'58"N 16°58'42"W	2 666 197 800 394	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-92	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 201 101 202	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-93	14°56'58"N 16°58'42"W	2 756 196 614 242	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-94	14°56'58"N 16°58'42"W	2 548 198 104 145	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-95	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 200 400 994	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
	14°56'58"N	2 664 200 900 365	Daga Gorone		Place d'affaires	310000

ADD-PAP-96	16°58'42"W			Notto Gouye Diama		
ADD-PAP-97	14°56'58"N 16°58'42"W	2 664 200 000 383	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-98	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 201 401 281	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-99	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 199 202 684	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-100	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 200 600 235	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-101	14°56'58"N 16°58'42"W	2 648 199 205 585	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-102	14°56'58"N 16°58'42"W	2 619 197 500 544	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-103	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 198 500 164	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-104	14°56'58"N 16°58'42"W	2 667 200 400 709	Daga Gorone	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-105	14°58'10"N 16°56'57"W	2 763 199 201 735	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-106	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 800 122	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-107	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 202 431	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-108	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 703 141	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-109	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 600 957	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-110	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 702 668	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-111	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 705 156	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-112	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 703 743	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-113	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 000 394	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-114	14°58'10"N 16°56'57"W	2 767 198 900 211	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-115	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 601 257	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-116	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 202 100 528	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-117	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 202 968	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-118	14°58'10"N 16°56'57"W	2 666 197 800 680	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-119	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 900 529	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-120	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 200 400 364	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000

ADD-PAP-121	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 900 148	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-122	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 200 701	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-123	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 000 377	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-124	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 202 135	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-125	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 201 992	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-126	14°58'10"N 16°56'57"W	2 607 200 601 268	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-127	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 200 100 874	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-128	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 201 976	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-129	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 601 220	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-130	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 202 057	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-131	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 500 596	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-132	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 201 979	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-133	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 198 200 549	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-134	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 201 000 094	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-135	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 200 100 677	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-136	14°58'10"N 16°56'57"W	2 650 198 900 483	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-137	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 198 200 660	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-138	14°56'47"N 16°59'37"W	2 667 200 800 367	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-139	14°56'47"N 16°59'37"W	2 970 201 301 511	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-140	14°56'47"N 16°59'37"W	2 667 201 400 257	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-141	14°56'47"N 16°59'37"W	2 667 201 400 454	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-142	14°56'47"N 16°59'37"W	1 667 201 500 668	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	550000
ADD-PAP-143	14°56'47"N 16°59'37"W	NP	Darou Alpha	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-144	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 200 000 417	Baity Dakhar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
	14°58'10"N	A03419995	Baity Dakhar		Place d'affaires	550000

ADD-PAP-145	16°56'57"W			Notto Gouye Diama		
ADD-PAP-146	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 000 436	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-147	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 400 360	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-148	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 705 922	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-149	14°57'35"N 16°57'43"W	2 619 200 609 627	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-150	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 199 202 152	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-151	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 199 202 148	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-152	14°57'35"N 16°57'43"W	2 664 195 100 040	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-153	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 198 100 053	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-154	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 705 886	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-155	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 200 601 021	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-156	14°57'35"N 16°57'43"W	2 619 200 400 852	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-157	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 100 105	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-158	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 199 202 313	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-159	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 705 916	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-160	14°57'35"N 16°57'43"W	2 664 199 400 112	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-161	14°57'35"N 16°57'43"W	2 666 200 800 131	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-162	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 900 691	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-163	14°57'35"N 16°57'43"W	2 225 198 001 033	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-164	14°57'35"N 16°57'43"W	2 664 199 700 051	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-165	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 000 144	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-166	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 200 600 865	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-167	14°57'35"N 16°57'43"W	2 212 200 101 577	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-168	14°57'35"N 16°57'43"W	2 664 199 700 453	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-169	14°57'35"N 16°57'43"W	2 962 200 600 667	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000

ADD-PAP-170	14°57'35"N 16°57'43"W	2 667 201 703 494	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-171	14°57'35"N 16°57'43"W	2 247 200 200 169	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-172	14°57'35"N 16°57'43"W	1 650 199 203 499	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	324516
ADD-PAP-173	14°57'35"N 16°57'43"W	1 650 197 700 379	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	1624510
ADD-PAP-174	14°57'35"N 16°57'43"W	1 650 198 800 223	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	406005
ADD-PAP-175	14°57'35"N 16°57'43"W	1 200 197 901 080	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	636794
ADD-PAP-176	14°57'35"N 16°57'43"W	1 739 199 209 747	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	375217
ADD-PAP-177	14°57'35"N 16°57'43"W	1 679 198 900 619	Keur Demba Gaye	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	3368794
ADD-PAP-178	1516'11"N 1647'04"W	1 962 200 602 949	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-179	1516'11"N 1647'04"W	1 650 199 600 621	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-180	1516'11"N 1647'04"W	1 650 199 600 621	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-181	1516'11"N 1647'04"W	2 238 202 210 520	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-182	1516'11"N 1647'04"W	1 962 202 302 008	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-183	1516'11"N 1647'04"W	1 225 199 501 689	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-184	1516'11"N 1647'04"W	1 336 201 100 435	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-185	1516'11"N 1647'04"W	1 619 199 918 579	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-186	1516'11"N 1647'04"W	2 650 199 201 002	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-187	1516'11"N 1647'04"W	1 648 200 403 295	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-188	1516'11"N 1647'04"W	1 650 197 800 243	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-189	1516'11"N 1647'04"W	2 650 199 207 481	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-190	1516'11"N 1647'04"W	2 962 200 605 243	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-191	1516'11"N 1647'04"W	2 650 199 208 127	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-192	1516'11"N 1647'04"W	2 642 199 203 998	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-193	1516'11"N 1647'04"W	2 962 201 201 310	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
	1516'11"N	2 962 200 600 075	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000

ADD-PAP-194	1647'04"W					
ADD-PAP-195	1516'11"N 1647'04"W	1 650 198 300 583	Diogo	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-196	1508'26"N 1653'04"W	1 661 201 100 562	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-197	1508'26"N 1653'04"W	1 647 198 900 850	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-198	1508'26"N 1653'04"W	1 417 198 000 294	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-199	1508'26"N 1653'04"W	2 650 200 601 147	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-200	1508'26"N 1653'04"W	1 648 196 900 205	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-201	1508'26"N 1653'04"W	1 619 199 918 574	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-202	1508'26"N 1653'04"W	265 019 920 113	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-203	1508'26"N 1653'04"W	1 690 198 300 087	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-204	1508'26"N 1653'04"W	1 695 200 400 466	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-205	1508'26"N 1653'04"W	2 676 200 200 140	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-206	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-207	1508'26"N 1653'04"W	2 650 199 205 185	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-208	1508'26"N 1653'04"W	2 650 198 500 070	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-209	1508'26"N 1653'04"W	2 648 200 607 449	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-210	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-211	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-212	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-213	1508'26"N 1653'04"W	1 650 200 501 248	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-214	1508'26"N 1653'04"W	1 648 197 800 598	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-215	1508'26"N 1653'04"W	1 688 199 201 821	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-216	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-217	1508'26"N 1653'04"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-218	1508'26"N 1653'04"W	17 751 977 004 392	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000

ADD-PAP-219	1508'26"N 1653'04"W	122 519 930 682	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-220	1508'26"N 1653'04"W	2 207 198 400 244	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-221	1508'26"N 1653'04"W	2 650 201 200 253	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-222	1508'26"N 1653'04"W	2 650 198 900 594	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-223	1508'31"N 1653'09"W	1 962 201 703 409	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-224	1508'31"N 1653'09"W	1 650 200 601 349	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-225	1508'31"N 1653'09"W	1 962 200 701 308	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-226	1508'31"N 1653'09"W	1 690 202 000 398	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-227	1508'31"N 1653'09"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-228	1508'31"N 1653'09"W	2 650 198 900 740	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-229	1508'31"N 1653'09"W	1 649 198 600 253	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-230	1508'31"N 1653'09"W	1 650 198 300 810	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-231	1508'31"N 1653'09"W	2 650 199 700 767	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-232	1508'31"N 1653'09"W	NP	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-233	1508'31"N 1653'09"W	1 316 200 401 540	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-234	1508'31"N 1653'09"W	1 713 201 501 359	Mboro	Mboro	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-235	15 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	280 208 002 223	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-236	16 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	16 501 992 026 667	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-237	17 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 962 200 802 420	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-238	18 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 691 198 600 157	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-239	19 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 340 199 500 342	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-240	20 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 680 199 000 087	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-241	21 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 336 200 500 070	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-242	22 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 440 199 900 575	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
	23 15 ⁰ 21"N	1 619 199 900 912	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000

ADD-PAP-243	1647'34"W					
ADD-PAP-244	24 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	NP	Darou Fall	Darou Khoudoss	Parcelle agricole	310000
ADD-PAP-245	25 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 962 200 400 500	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-246	26 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 232 199 207 359	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-247	27 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 650 199 206 906	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-248	28 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 962 200 603 172	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-249	29 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 678 198 201 234	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-250	30 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 619 199 912 708	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-251	31 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 336 200 602 538	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-252	32 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 642 197 300 508	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-253	33 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 239 199 500 039	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-254	34 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 238 200 659 688	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-255	35 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 651 197 400 268	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-256	36 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 254 196 200 114	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-257	37 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 648 196 100 205	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-258	38 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 336 200 602 538	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-259	39 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	17 681 989 027 112	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-260	40 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	2 650 200 602 106	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-261	41 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 648 197 800 824	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-262	42 15 ⁰ 21"N 1647'34"W	1 650 199 207 149	Darou Fall	Darou Khoudoss	Place d'affaires	400000
ADD-PAP-263	1508'31"N 1653'09"W	1 648 201 102 543	Tivaouane	Tivaouane	Parcelle agricole	3045694
ADD-PAP-264	1508'31"N 1653'09"W	2 650 202 201 682	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-265	1508'31"N 1653'09"W	2 650 200 601 505	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-266	1508'31"N 1653'09"W	1 650 200 600 523	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-267	1508'31"N 1653'09"W	2 648 202 300 840	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000

ADD-PAP-268	1508'31"N 1653'09"W	1 650 198 500 270	Mboro	Mboro	Place d'affaires	310000
ADD-PAP-269	14°57'09"N 16°51'34"W	NP	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	167100
ADD-PAP-270	14°57'09"N 16°51'34"W	1 690 198 500 160	Tivaouane	Tivaouane	Parcelle agricole	3474944
ADD-PAP-271	14°57'09"N 16°51'34"W	2 664 198 000 234	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	120750
ADD-PAP-272	14°57'09"N 16°51'34"W	1 664 199 100 541	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	328750
ADD-PAP-273	14°57'09"N 16°51'34"W	1 664 198 800 054	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	385750
ADD-PAP-274	14°57'09"N 16°51'34"W	2 664 199 500 294	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	460500
ADD-PAP-275	14°57'09"N 16°51'34"W	1 751 196 012 985	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	348500
ADD-PAP-276	14°57'09"N 16°51'34"W	1 664 196 201 079	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	153750
ADD-PAP-277	14°57'09"N 16°51'34"W	1 664 199 201 935	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	123000
ADD-PAP-278	14°57'09"N 16°51'34"W	1 751 198 903 624	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	121000
ADD-PAP-279	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 201 100 421	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	208000
ADD-PAP-280	14°58'10"N 16°56'57"W	2 664 199 300 205	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Parcelle agricole	124000
ADD-PAP-281	14°58'10"N 16°56'57"W	1 667 200 400 465	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	122000
ADD-PAP-282	14°58'10"N 16°56'57"W	1 630 200 500 782	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	3353150
ADD-PAP-283	14°58'10"N 16°56'57"W	1 664 197 200 164	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	322500
ADD-PAP-284	14°58'10"N 16°56'57"W	2 667 198 600 533	Baity Bakar	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	136000
ADD-PAP-285	14°57'09"N 16°51'34"W	NP	Pambal	Pambal	Parcelle agricole	9288300
ADD-PAP-286	14°58'10"N 16°56'57"W	NP	Keur Malamine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	787100
ADD-PAP-287	14°58'10"N 16°56'57"W	NP	Keur Malamine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	351350
ADD-PAP-288	14°58'10"N 16°56'57"W	Q	Keur Malamine	Notto Gouye Diama	Place d'affaires	480950
ADD-PAP-289	14°57'09"N 16°51'34"W	2 647 198 300 018	Mboro	Mboro	Place d'affaires	1550000
ADD-PAP-290	14°57'09"N 16°51'34"W	1 650 199 500 454	Mboro	Mboro	Place d'affaires	1580000
ADD-PAP-291	14°57'09"N 16°51'34"W	1 619 197 705 276	Mboro	Mboro	Place d'affaires	670000
	14°57'35"N	2 648 202 300 840			Place d'affaires	310000

ADD-PAP-292	16°57'43"W		Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama		
ADD-PAP-293	1457'48"N 1652'47"W		Mbaciane	Pambal	Habitat	715000
ADD-PAP-294	1457'08"N 165830'43"W	Démobilisation et remise "CECCO" Keur Samba Yacine par l'entreprise CHABA HOLDING / CHEIKH BA	Keur Samba Yacine	Notto Gouye Diama	IEC	34450100
TOTAL						164336425

TABLEAU DES CONSULTATION

Le tableau suivant présente le calendrier des groupes focus :

COMMUNE	LOCALITE	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS	
			Hommes	Femmes
Pambal	Terokh	18/09/2025	3	1
	Yendane	18/09/2025	1	1
	Kadane	18/09/2025	0	2
	Mbaciane	18/09/2025	1	1
	Mbaraglou Birane	18/09/2025	0	3
	Pambal	18/09/2025	4	3
Notto Gouye Diama	Daga	19/09/2025	6	9
	Baity	19/09/2025	5	16
Darou Khoudoss	Darou Fall	25/09/2025	9	10
	Diogo	27/09/2025	7	7
Mboro	Mboro	30/09/2025	13	15
TOTAL			49	62

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES TRONCONS MBORO-DIOGO (23KM) ET TIVAOUANE-PAMBAL-DAROU ALPHA (20KM)

Région : Thiès

Département : Tivaouane

Commune : Darou Khoudoss

Villages : Diogo et Darou Fall

Lieu de la rencontre : Chez le Chef de village

Structure/Acteurs rencontrés : Les PAP du tronçon Mboro-Diogo

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 septembre, s'est tenue à Diogo Kao, une consultation avec les PAP dans le cadre de la préparation de l'addendum du projet d'amélioration de la connectivité dans les zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre. La séance a commencé à 17H 30 pour prendre fin à 18H 30.

Elle a été présidée par : **M. ASSANE DIOP, Chef de village de Diogo Kao et Sawrou FALL Chef de village de Darou Fall**

Étaient présents à la rencontre 33 participants dont 16 hommes et 17 femmes.

Les échanges se sont déroulés en Wolof (langue nationale).

1. Les points discutés

Lors de la rencontre avec les PAP du tronçon Mboro-Diogo Kao, plusieurs points ont été abordés à savoir :

- ✓ La présentation du projet ;
- ✓ La perception des acteurs/les avantages et enjeux majeurs du projet

Les préoccupations et craintes ;

- ✓ Les suggestions et attentes ;
- ✓ La réinstallation des personnes et des activités socio-économiques ;
La gestion des plaintes et conflits (y compris celles liées aux VBG) ;
- ✓ Les besoins de renforcement des capacités et mesures d'accompagnement social ;

Les avis recueillis sur les différents points discutés sont présentés autour de six (6) principaux thèmes :

2. Connaissance du projet et perception

Après une brève présentation du projet de réhabilitation et de bitumage des tronçons Mboro-Diogo (23km) et Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20km), les PAP ont exprimé leurs points de vue sur le projet. Selon les PAP, le projet est d'une grande importance pour la population de la zone des Niayes.

- ✓ Les avantages attendus du projet sont entre autres :
- ✓ Le désenclavement de la zone de Diogo ;
- ✓ Le développement socio-économique des localités ;
La circulation facile des personnes et biens ;
- ✓ La commercialisation des produits halieutiques et agricoles dans les autres localités ;
- ✓ La création d'emploi dans la zone avec le développement du transport.

3. Préoccupations et craintes liées au projet

Malgré l'importance du projet, les PAP ont soulevé les préoccupations suivantes :

- ✓ Les risques de pertes foncières importantes ;
- ✓ La durabilité des routes qui pose souvent problème dans la zone ;
- ✓ L'impact des travaux sur le système d'irrigation pratiqué par les paysans qui ont des champs en hauteur ;
- ✓ La lenteur des travaux peut freiner les activités du village ;
☒ L'absence d'informations sur le démarrage des travaux.

4. Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG)

Dans le village de Diogo Kao, les plaintes liées aux violences basées sur le genre et les plaintes liées au foncier sont gérées par un comité dirigé par le chef de village. Ce comité est réuni au besoin pour régler les litiges à l'amiable. Ce comité n'est pas formel et regroupe le chef de village, l'imam et quelques notables.

Pour l'obtention des terres, il s'agit de s'adresser directement au chef de village qui, en

concertation avec les sages locaux, décident ou non de l'octroiement de la terre.



PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Darou Khoudoss
Village de : Darou Fall

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Sawron Fall	chef de village	Darou Fall	[Signature]	25/09/2025
2	Modou Fall	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"
3	Moty Fall	Impactée	Darou Fall	[Signature]	"
4	Mou Mbaye	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"
5	Sokha Ba	Impactée	Darou Fall	[Signature]	"
6	Khady Baye	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"
7	Moty Gouye	Impacté	Darou Fall	X	"

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Darou Khoudoss
Village de : Darou Fall

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
8	Samba Diop	Impacté	Darou Fall	[Signature]	25/09/2025
9	Amadou Boubou Mboup	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"
10	Ndeye Astou Ba	Impactée	Darou Fall	[Signature]	"
11	Lalla Ba	Impactée	Darou Fall	[Signature]	"
12	Tabara Fall	Impactée	Darou Fall	[Signature]	"
13	Khady Thourou	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"
14	Abdou Mbaye Samb	Impacté	Darou Fall	[Signature]	"

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Daru Khoudoss
Village de : Daru Fall

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 28 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
15	Abdoulaye Fall	Impacté	Daru Fall	60%	25/09/2025
16	Aou Ndiaye	Impacté	Daru Fall	SE	11
17	Mor Mbaye	Impacté	Daru Fall	SEB	11
18	Chakirou Fall	Impacté	Daru Fall	SEB	11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Daru Khoudoss
Village de : Diogo

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 28 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Assane Diop	Chef de village	Diogo	SE	27/09/2025
2	Modou Wade	Impacté	Diogo	SE	11
3	Ibrahima Baye	Impacté	Diogo	SEB	11
4	Idy Baye	Impacté	Diogo	SE	11
5	Astra Diop	Impacté	Diogo	SE	11
6	Fatou Diop	Impacté	Diogo	SE	11
7	Mor Diang	Impacté	Diogo	SE	11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Daru Khoudoss
Village de : Diogo

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 28 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
8	Ndiaye Baye	Impacté	Diogo	SE	27/09/2025
9	Modou Diang	Impacté	Diogo	SE	11
10	Abdourahima Baye	Impacté	Diogo	SE	11
11	Solo Diop	Impacté	Diogo	SE	11
12	Sege Wade	Impacté	Diogo	SE	11
13	Louisa Diogo	Impacté	Diogo	SE	11
14	Magnette Lebe	Impacté	Diogo	SE	11

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES TRONCONS MBORO-DIOGO (23KM) ET TIVAOUANE-PAMBAL-DAROU ALPHA (20KM)

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DU PR POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES TRONCONS MBORO-DIOGO (23KM) ET TIVAOUANE-PAMBAL-DAROU ALPHA (20KM)

Région : THIES

Département : TIVAOUNE

Commune : NOTTO GOUYE DIAMA

Acteur rencontré : Populations locales de villages de Daga, Baity, Khaye Daga

Lieu de la rencontre : Place publique de Daga

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 septembre s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'addendum pour les travaux de réhabilitation et de bitumage des tronçons Mboro-Diogo (23KM) et Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20KM).

La séance a commencé à 11h20mn et a pris fin à 12h 45mn.

Les échanges se sont déroulés en wolof (langue nationale).

Etaient présents 68 participants dont 44 hommes(s) et 24 femmes(s).

☒ Les points discutés :

- ✓ Connaissance, avis et perception du projet
- ✓ Préoccupations et craintes liées au projet
- ✓ Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet
- ✓ Genre, violences et abus sexuels
- ✓ Gestion des ressources forestières exploitées dans la zone du projet
- ✓ Personnes et groupes vulnérables
- ✓ Identification/ Connaissance des Parties Prenantes

- ✓ Rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet

- ✓ Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)
- ✓ ☒☒ Identification des besoins en information et renforcement de capacités ☒☒ Attentes et recommandations

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

1. Connaissance et perception du projet

Interrogé sur son avis concernant le projet, les populations ont estimé que :

- ✓ Le projet vient au moment opportun au regard de l'importance de l'axe Darou Alpha-Tivaouane dans l'écoulement des productions agricoles.
- ✓ Cette route reste stratégique car elle traverse de nombreux villages où le maraîchage reste la principale activité majeure.
- ✓ Lors du Gamou de Tivaouane, la route est très fréquentée d'où l'importance du projet de bitumage de cet axe.

2. Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- ✓ Les impacts sur les parcelles agricoles qui se trouvent à proximité de la route ;
- ✓ Les risques d'impacts sur des concessions au regard de l'emprise de la route ;
- ✓ Les risques d'accidents lors de la phase exploitation à cause du manque de ralentisseurs et de panneaux de signalisations ;
- ✓ La problématique de l'éclairage public sur la route ;
- ✓ Les risques de pollution atmosphérique et sonore en phase travaux ;
- ✓ Les incidences sanitaires liées à l'émanation de la poussière lors de la construction de la route ;
- ✓ La cherté des frais de transport des marchandises

3. Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- ✓ Dans chaque village, il existe des comités villageois chargés du règlement de toutes les plaintes y compris les plaintes liées aux violences basées sur le genre.
- ✓ Ces comités sont constitués des chefs de village, des Imams, du représentant des jeunes et des femmes, des notables, des personnes ressources, etc. Par conséquent, ils sont au premier niveau dans la gestion des conflits.
- ✓ C'est au second niveau que le maire et ses différentes commissions, assistés souvent du sous-préfet de Pambal, prennent en charge la plainte tout en privilégiant la résolution à l'amiable.

- ✓ Le dernier niveau de résolution est à la charge de la justice.

4. Mesures d'accompagnement

Les populations ont soulevé des besoins en accompagnement social au regard des difficultés rencontrées dans leurs différentes activités génératrices de revenus. Parmi lesquels on peut citer :

- ✓ Financer les GPF pour la modernisation des AGR des femmes ;
- ✓ Aménager des forages agricoles pour le développement du maraichage ;
;☐ Construire un marché moderne dans les villages ;
- ✓ Augmenter le nombre de classes de l'école primaire au regard de l'accroissement démographique du village ;
- ✓ Construire une mosquée pour Darou Alpha ;
- ✓ Installer une pharmacie locale ;
- ✓ Clôturer l'école Arabe et la doter en matériels pédagogiques et de toilettes ;
- ✓ Prévoir la construction d'une nouvelle poste de santé et des équipements médicaux conséquents.
- ✓ Prévoir des poubelles pour les ordures ménagères ;

5. Identification des besoins en information et renforcement de capacités

- ✓ Former les jeunes des zones traversées dans la mécanique, la menuiserie à l'ère moderne ;
- ✓ Construire un centre de formation dans la zone aux bénéfiques des femmes et des jeunes ;
- ✓ Former les femmes dans la transformation des fruits et légumes ;
- ✓ Former des équipes techniques au niveau local pour la maintenance de la route ;

6. Attentes et recommandations :

Pour une mise en œuvre réussie du projet, les populations ont formulé les recommandations ci-dessous :

- ✓ Privilégier la main d'œuvre locale ;

- ✓ Construire des ralentisseurs et des panneaux de signalisations sur la route ;
- ✓ Faire de l'éclairage public une priorité ;
- ✓ Prévoir des passages pour le bétail ;
- ✓ Indemniser convenablement les personnes impactées ;










PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Noto Gouye Diama
Village de : Barty

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025






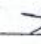

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Gaye Ndiaye	chef de village	Barty		19/09/2025
2	Mareme Thioune	Impactée	Barty		11
3	Nangaye Thioune	Impactée	Barty		11
4	Abdourahmane Gss	Impactée	Barty		11
5	Mbaye Fall	Impactée	Barty		11
6	Ndiaga Seck	Impactée	Barty		11
7	Matar Niém	Impactée	Barty		11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Noto Gouye Diama
Village de : Barty

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
8	Sokhna Mai Gueye	Impactée	Barty		19/09/2025
9	Maimone Seck	Impactée	Barty		11
10	Fama Mbow	Impactée	Barty		11
11	Ndeng Diakhate	Impactée	Barty		11
12	Seynabou Diop	Impactée	Barty		11
13	Arane Dieng	Impactée	Barty		11
14	Astou Mbangue	Impactée	Barty		11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Ndoto Gouye Niama
 Village de : Batig

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 27 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
15	Mame Diarra Diop	Impactée	Batig		29/09/2025
16	Yacine Ndiaye	Impacté	Batig		11
17	Adama Gss	Impacté	Batig		11
18	Idrissa Fall	Impacté	Batig		11
19	Coumba Sow	Impacté	Batig		11
20	Noumane Bange	Impacté	Batig		11
21	Néni Ba	Impacté	Batig		11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Ndoto Gouye Niama
 Village de : Daga

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Moussa Faye	chef de village	Daga		15/05/2025
2	Mbaye Thombane	Impacté	Daga		11
3	Mor Gss	Impacté	Daga		11
4	Lamine Faye	Impacté	Daga		11
5	Modou Gueye	Impacté	Daga		11
6	Jybril Mbaye	Impacté	Daga		11
7	Khady Faye	Impacté	Daga		11

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE :	Notto Gony Daga
Village de :	Daga

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2015 au 30 septembre 2015

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
9	Marie Seck	Impacté	Daga	☑	19/09/2015
9	Awa Mbaye	Impacté	Daga	☑	11
10	Mareme Diouf	Impacté	Daga	☑	11
11	Mbayang Diène	Impacté	Daga	☑	11
12	Aida Mbaye Faye	Impacté	Daga	☑	11
13	Ndiémé Thiombane	Impacté	Daga	☑	11
14	Binetsou Kandji	Impacté	Daga	☑	11

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES TRONCONS MBORO-DIOGO (23KM) ET TIVAOUANE-PAMBAL-DAROU ALPHA (20KM)

Région : THIES

Département : TIVAOUNE

Commune : Pambal

Acteurs rencontrés : Populations locales des villages de Terokh, Yendane, Kadane, Mbaraglou birame, Mbaciane, et Pambal

Lieu de la rencontre : Place publique du village

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'addendum pour les travaux de réhabilitation et de bitumage des tronçons Mboro-Diogo (23KM) et Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20KM) avec les populations des villages ci-dessus nommés.

La séance a commencé à 12h21mn et a pris fin à 13h 56mn.

Elle a été présidée par : L'adjoint au Maire

Les échanges se sont déroulés en wolof (langue nationale).

Etaient présents 21 participants dont 10 hommes(s) et 11 femmes(s).

Les points discutés :

- ✓ Connaissance, avis et perception du projet
- ✓ Préoccupations et craintes liées au projet
- ✓ Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet
- ✓ Genre, violences et abus sexuels
- ✓ Gestion des ressources forestières exploitées dans la zone du projet
- ✓ Personnes et groupes vulnérables
- ✓ Identification/ Connaissance des Parties Prenantes

- ✓ Rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet

- ✓ Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)
- ✓ Identification des besoins en information et renforcement de capacités

Attentes et recommandations

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

1. Connaissance et perception du projet

Interrogé sur son avis concernant le projet, les populations ont estimé que :

- ✓ C'est un projet qui arrive à son heure parce que le bitumage de la route est une vieille doléance.
- ✓ Il va ainsi solutionner une problématique sociale et faciliter l'accès dans la zone ;

2. Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- ✓ Les pertes d'arbres fruitiers et forestiers ;
- ✓ Les impacts potentiels sur des concessions ;
- ✓ La problématique des indemnisations et du barème utilisé ;
- ✓ Les impacts sur les parcelles agricoles ;
- ✓ Le problème de nivellement de la route ;
- ✓ Les risques de détérioration de la route à long terme à cause du ruissellement des eaux dans certaines parties ;
- ✓ Les impacts sur les parcours de bétail ;
- ✓ Les pollutions atmosphériques et sonores en phase travaux ;
- ✓ Les risques d'impacts sur des lieux de culte tels que la mosquée du village ;
- ✓ Le problème de balisage de l'emprise du projet ;
- ✓ Le nombre conséquent de contournements qui peut sources d'accidents ;

3. Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- ✓ Dans chaque village, il existe des comités villageois chargés du règlement de toutes les plaintes y compris les plaintes liées aux violences basées sur le genre.
- ✓ Ces comités sont constitués des chefs de village, des Imams, du représentant des jeunes et des femmes, des notables, des « badjénu gox », du curé ou des responsables de CEB, des personnes ressources, etc. Par conséquent, ils sont au premier niveau dans la gestion des conflits.

- ✓ C'est au second niveau que le maire et ses différentes commissions, assistés souvent du sous-préfet de Pambal, prennent en charge la plainte tout en privilégiant la résolution à l'amiable.
- ✓ Le dernier niveau de résolution est à la charge de la justice.

4. Mesures d'accompagnement social/RSE

Les populations ont soulevé des besoins en accompagnement social au regard des difficultés rencontrées dans leurs différentes activités génératrices de revenus. Parmi lesquels on peut citer :

- ✓ Aménager des forages agricoles pour la continuité des activités maraichères ;
- ✓ Appui en matériels agricoles et d'équipements de transformation fruits et légumes
- ✓ Dotation en magasin de stockage et d'unités de transformation et de conservation
- ✓ Aménager un marché local ;
- ✓ Appui au lycée de la localité : augmenter les salles de classe, cantine scolaire, matériels pédagogiques, etc.
- ✓ Branchements sociaux pour l'accès à l'eau à Mbaraglou Birame ;
- ✓ Réhabiliter les forages existants ;
- ✓ Plaques solaires pour les infrastructures hydrauliques
- ✓ Réhabiliter l'ancien dispensaire au profit des femmes
- ✓ Aménager un terrain de football aux normes et un centre culturel pour les jeunes
- ✓ Réhabiliter la chapelle du village ;
- ✓ Construire un bassin de rétention pour l'élevage et le maraichage ;

5. Identification des besoins en information et renforcement de capacités

- ✓ Former les jeunes en électricité, plomberie, mécanique, conduite, BTP, etc.
- ✓ Formation des femmes sur le maraichage ;
- ✓ Former les femmes sur la transformation des fruits et légumes et des céréales ;

6. Attentes et recommandations :

Pour une mise en œuvre réussie du projet, les populations ont formulé les recommandations

ci-dessous :

- ✓ Prévoir de ralentisseurs et des panneaux de signalisations sur la route ;
- ✓ Baliser l'emprise du projet ;
- ✓ Indemniser les personnes affectées ;

5. Recommandations et attentes

Pour une mise en œuvre réussie du projet, les personnes affectées par le projet (PAP) ont formulé les recommandations ci-après :

- ✓ Recruter la main d'œuvre locale pour renforcer l'acceptation du projet et diminuer le chômage des jeunes ;
- ✓ Consulter et informer la population à toutes les étapes du projet ;
- ✓ Mettre en place des tuyaux en fer pour faciliter l'irrigation des champs en pente
- ✓ Mettre en place des ralentisseurs pour éviter les accidents de la route ;
- ✓ Prendre en compte la situation économique des PAP lors des indemnisations ;
- ✓ Eviter de creuser des trous au niveau des trottoirs ;
- ✓ Démarrer les travaux avant l'hivernage et respecter les délais d'exécution ;
- ✓ Prendre en compte la valeur des champs dans les indemnisations ;
- ✓ Augmenter la largeur de la route (Mboro-Diogo) à réhabiliter car il y'a les gros porteurs qui y passent ;
- ✓ Indemniser les PAP places d'affaires en construisant le marché ;
- ✓ Veiller au respect des clauses environnementales et sociales.

6. Accompagnement social

Selon les PAP, Pambal regorge d'importantes ressources agricoles et des potentialités minières et halieutiques ; et pourtant la zone souffre d'un manque d'infrastructures.

- ✓ Revoir le barème d'indemnisation utilisé ;
- ✓ Privilégier la main d'œuvre locale ;

Ainsi, les PAP ont formulé les mesures d'accompagnements suivantes dans le cadre de ce projet :

- ✓ Construire des écoles pour les enfants et dotation de bus ;
- ✓ Financer les GIE de femmes de la localité;
- ✓ Construire le poste de sante et leur doter de matériels médicaux ;
- ✓ Reconstruire le marché des femmes et la mosquée du village.



PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Pambal
Village de :

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
8	Bouso Gningwa	Impacté	Kadane	gnt	18/09/2025
9	Fatou Dionf	Impacté	Mbasiane	st	11
10	Aly Mbage	Impacté	Mbasiane	st	11
11	Beke Faye	Impacté	Mbaraglan Biram	st	11
12	Amg Dionf	Impacté	Mbaraglan Biram	st	11
13	Ndco dite Berthe Din	Impacté	Mbaraglan Biram	st	11
14	Jacqueline Thraw	Impacté	Terekh	st	11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Pambal
Village de :

CONSULTATION DES POLULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Ogo Dionf	Adjoint Maire	Pambal	st	18/09/2025
2	Ndaga Faye	Impacté	Terekh	st	11
3	Omar Dionf	Impacté	Terekh	st	11
4	Amedm Thraw	Impacté	Terekh	st	11
5	Madehen Diakhe Ndila Faye	Impacté	Yandane	st	11
6	Emmanuel Thraw	Impacté	Yandane	st	11
7	Nogani Mbage	Impacté	Kadane	st	11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Pambal
 Village de : _____

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
15	Djara Tene	Impactée	Pambal	TH	18/09/2025
16	Alassane Tine	Impacté	Pambal	TH	11
17	Jean Dioune	Impacté	Pambal	TH	11
18	Alouane Dioune	Impacté	Pambal	TH	11
19	Marie Madeline Dioune	Impactée	Pambal	TH	11
20	Negane Dioune	Impacté	Pambal	TH	11
21	Bineta Tine	Impactée	Pambal	TH	11

PROCES VERBAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE BITUMAGE DES TRONCONS MBORO-DIOGO (23KM) ET TIVAOUANE-PAMBAL-DAROU ALPHA (20KM)

Région : THIES

Département : TIVAOUNE

Commune : Mboro

Acteur rencontré : Maire et conseil municipal de Mboro

Lieu de la rencontre : Salle de réunion de la commune

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre s'est tenue une rencontre institutionnelle/consultation du public dans le cadre de la préparation de l'addendum pour les travaux de réhabilitation et de bitumage des tronçons Mboro-Diogo (23KM) et Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20KM) avec le maire et le conseil municipal de Notto Gouye Diama.

La séance a commencé à 11h10mn et a pris fin à 12h 06mn.

Les échanges se sont déroulés en wolof (langue nationale).

Etaient présents 28 participants dont 13 hommes(s) et 15 femmes(s).

Les points discutés :

- ✓ Connaissance, avis et perception du projet
- ✓ Préoccupations et craintes liées au projet
- ✓ Enjeux, impacts et risques majeurs du Projet
- ✓ Genre, violences et abus sexuels
- ✓ Gestion des ressources forestières exploitées dans la zone du projet
- ✓ Personnes et groupes vulnérables
- ✓ Identification/ Connaissance des Parties Prenantes

- ✓ Rôles et responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet
- ✓ Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)
- ✓ Identification des besoins en information et renforcement de capacités

Attentes et recommandations

Ci-dessous, la synthèse des résultats de la consultation axée sur ces différents thèmes :

1. Connaissance et perception du projet

Interrogé sur son avis concernant le projet, les populations ont estimé que :

- ✓ C'est un projet intéressant qui va permettre un développement économique et social de la zone des Niayes ;
- ✓ La Gamou de Tivaouane est aussi un évènement majeur et le bitumage de la route va faciliter l'accès dans cette ville sainte.

2. Préoccupations et craintes liées au projet

Les préoccupations soulevées par les acteurs sont les suivantes :

- ✓ Les risques d'accidents fautes de ralentisseurs et de panneaux de signalisations sur la route ;
- ✓ Les impacts sur les parcelles agricoles ;
- ✓ Les difficultés d'accès aux zones de productions liées à l'absence de pistes agricoles ;
- ✓ Les forts ruissellements en période hivernale sont source de détérioration de la route à long terme ;
- ✓ La présence des ravins aux alentours de la zone de projet ;
- ✓ La problématique des indemnisations des personnes affectées
- ✓ Les risques de pollution atmosphérique en phase travaux ;
- ✓ Le manque d'eau pour la continuité des activités agricoles.

3. Gestion des plaintes (y compris celles liées aux VBG/EAS/HS)

- ✓ En cas de conflits fonciers, la commission domaniale est le principal organe chargé de la gestion des plaintes foncières assistée des chefs de village, des conseillers municipaux locaux, etc.
- ✓ Au niveau des villages, il existe des comités villageois de développement composé des chefs de village, des jeunes, des femmes, etc. qui se chargent de de la résolution des conflits à l'amiable.

4. Mesures d'accompagnement social/RSE

Les populations ont soulevé des besoins en accompagnement social au regard des difficultés rencontrées dans leurs différentes activités génératrices de revenus. Parmi lesquels on peut citer

- ✓ Appui pour l'association des handicapés par la construction d'un centre d'alphabétisation, des matériels de déplacement, des cartes d'égalités des chances ;
- ✓ Accompagnement des acteurs agricoles par l'aménagement des forages agricoles, des marchés locaux, un financement des GPF et des jeunes ;
- ✓ Accompagnement pour la commune : appareils de projection, GPS, sonorisation, ordinateurs, véhicules, motos, etc. pour le suivi du projet ;
- ✓ Magasin de stockage et de chambre froide ;
- ✓ Augmenter le nombre d'écoles Arabes dans la commune ;
- ✓ Construire des forages communautaires pour eau potable et pour la pratique du maraichage ;
- ✓ Faciliter les branchements sociaux ;
- ✓ Clôturer les terrains de football des jeunes ;
- ✓ Eclairage public des villages traversés ;

5. Identification des besoins en information et renforcement de capacités

- ✓ Former les conseillers municipaux dans la gestion des collectivités territoriales ;
- ✓ Formation des femmes dans la transformation des fruits et légumes et les techniques de conservation ;
- ✓ Former les jeunes sur le maraichage afin de diminuer le taux de chômage des jeunes ;
- ✓ Former un agent municipal pour la gestion du foncier et en système d'information géographique.

6. Attentes et recommandations :

Pour une mise en œuvre réussie du projet, les populations ont formulé les recommandations ci-dessous :

- ✓ Réhabiliter les pistes existantes afin de faciliter la commercialisation des productions ;

- ✓ Privilégier la main d'œuvre locale ;
- ✓ Arroser la route en phase travaux pour diminuer les sources de pollution ;
- ✓ Indemniser les personnes affectées ;



PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Mboro
Village de : Mboro

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
Période : Du 28 Septembre 2025 au 30 Septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
1	Lamine Diakhate	Adjoint au Maire	Mboro	[Signature]	30/09/2025
2	Malick Ndiaye	Responsable Marché	Mboro	[Signature]	"
3	Khalyl Ndiaye	Impacté	Mboro	[Signature]	"
4	Fatou Mbaye	Impacté	Mboro	[Signature]	"
5	Nodou Kara Salla	Impacté	Mboro	OK	"
6	Aram Sck	Impacté	Mboro	[Signature]	"
7	Basse Thioune	Impacté	Mboro	[Signature]	"

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE
PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE : Mboro
Village de : Mboro

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
Période : Du 28 Septembre 2025 au 30 Septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
8	Boye Mamar Bitige	Impacté	Mboro	[Signature]	30/09/2025
9	Magnita Wade	Impacté	Mboro	[Signature]	"
10	Kine Mbengue	Impacté	Mboro	[Signature]	"
11	Fatou Mbaye	Impacté	Mboro	[Signature]	"
12	Goro Lo	Impacté	Mboro	[Signature]	"
13	Moussa Diagne	Impacté	Mboro	[Signature]	"
14	Astra Ndong	Impacté	Mboro	[Signature]	"

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITÉ DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE :	Mboro
Village de :	Mboro

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 septembre 2025 au 30 septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
15	Fary Ndiaye	Impacté	Bo Mboro		30/09/2025
16	Bouka Ndiakhaté	Impacté	Bo Mboro		11
17	Mamadou Sow	Impacté	Bo Mboro		11
18	Mou Ndong	Impacté	Bo Mboro		11
19	Abby Sy	Impacté	Bo Mboro		11
20	Fama Djitté	Impacté	Bo Mboro		11
21	Samba Khary Kane	Impacté	Bo Mboro		11

PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES DE PRODUCTION AGRICOLE (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

COMMUNE DE :	Mboro
Village de :	Mboro

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 18 Septembre 2025 au 30 Septembre 2025

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	EMARGEMENT	DATE
22	Mandjaly Guaye	Impacté	Mboro	6/1	30/09/2025
23	Moustapha Ndiaye	Impacté	Mboro	6/1	11
24	Mame Penda Sy	Impactée	Mboro	6/1	11
25	Fatou Diop	Impactée	Mboro	6/1	11
26	Fatou Leye	Impactée	Mboro	6/1	11
27	Mor Dieng	Impacté	Mboro	6/1	11
28	Elhadji Mbacke Diatta	Impacté	Mboro	6/1	11

